

budget 2008 réalisé

Le budget communal est l'acte

administratif par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles.

Une commune fonctionne comme un bon ménage, les recettes et les dépenses doivent être équilibrées.

→ Ressources

- Impôts locaux : taxes foncières, taxe d'habitation, taxe professionnelle
- Dotations et subventions provenant de l'Etat
- Recours à des emprunts
- Ressources propres : locations de logements, de terres, ventes

→ Dépenses

- De fonctionnement : Rémunération du personnel, entretien, acquisition de biens ou de services courants, intérêts d'emprunts
- D'investissement : acquisition de biens durables, travaux de construction, opérations en vue d'améliorer le patrimoine de la commune
- Remboursement de capital des emprunts.

RECETTES	EN €UROS	EN %
IMPOTS LOCAUX	204 009	52,34
DOTATIONS	161 580	41,46
AUTRES	22 740	5,83
PRODUITS FINANCIERS	1 447	0,37
BUDGET TOTAL	389 776	100

DEPENSES	EN €UROS	EN %
FRAIS DE PERSONNEL	143 721	46,95
FRAIS DE GESTION	132 407	43,25
SUBVENTIONS	8 722	2,85
CHARGES FINANCIERES	21 281	6,95
BUDGET TOTAL	306 131	100

LE MAIRE ET SES CONSEILLERS DETERMINENT LES CRITERES DE REPARTITION APRES AVOIR ESTIME TOUS LES BESOINS ET LES PRIORITES (CF. TRAVAUX ET REALISATIONS)

budget 2009 prévisionnel

RECETTES	En €	En %
IMPOTS LOCAUX	207 649	53,77
DOTATIONS	151 941	39,34
AUTRES	25 148	6,51
PRODUITS FINANCIERS	1 447	0,38
BUDGET TOTAL	386 185	100

DEPENSES	En €	En %
FRAIS DE PERSONNEL	157 089	47,69
FRAIS DE GESTION	145 431	44,15
SUBVENTIONS	6 677	2,02
CHARGES FINANCIERES	20 219	6,14
BUDGET TOTAL	329 416	100

L'excédent est utilisé essentiellement pour approvisionner le budget d'investissement et partiellement reporté pour solde.

Le budget de la commune est en équilibre lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre par le conseil municipal.



POUR REALISER CET EQUILIBRE,
LE CONSEIL MUNICIPAL N'A PAS EU
BESOIN DE RECOURIR CETTE
ANNEE A L'AUGMENTATION DES
TAUX D'IMPOSITION